

Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone portable :

\_\_\_\_\_

Mél :

\_\_\_\_\_

Identifiant CIBTP / n° de sécurité sociale :

\_\_\_\_\_

CIBTP NORD-OUEST  
Siège de Bois- Guillaume  
58, allée du Québec  
CS 30905  
76237 Bois-Guillaume Cedex

**Demande de paiement indemnité de congés payés 2023 acquis entre le 01/04/23 et le 31/03/2024.**

Madame, Monsieur,

Je n'ai pas exercé mes congés 2023 entre le 01/05/23 et le 30/04/24 pour la raison suivante :

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder au versement de l'indemnité de congé correspondante.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature :

**L'Espace sécurisé,  
il ne tient qu'à vous d'en profiter !**

FLASHEZ LE QR CODE CI-CONTRE POUR EN SAVOIR PLUS →



Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et/ou chômage intérimaires. Ces données sont conservées pendant la durée de votre affiliation, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, rendez-vous sur le site internet de la caisse [www.cibtp-nord-ouest.fr](http://www.cibtp-nord-ouest.fr) « Protection des données personnelles ».

**Pièces à joindre au courrier**

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Quelle que soit votre situation | : le dernier certificat de congés remis par votre employeur.                                    |
| Créateur d'Entreprise           | : l'extrait Kbis de moins de 3 mois pour une entreprise.  |
| Retraité                        | : certificat de congés précisant départ « retraite », ou notification de la caisse de retraite. |
| Etudiant                        | : certificat de scolarité.  |
| CDI hors BTP                    | : copie du contrat de travail hors BTP  |
| Demandeur d'emploi              | : courrier indiquant la période indemnisée par Pôle Emploi entre le 01/05/23 et le 30/04/24     |
| Invalité catégorie 2            | : Attestation d'invalidité de la CPAM.  |